



COMM'UNE INFO

WWW.SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI.FR

Le Mot du Maire



Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Après quelques mois d'absence due à la crise sanitaire votre « comm'une info » réapparaît.

Je tiens avant tout à féliciter l'ensemble de la population pour son comportement exemplaire pendant cette période délicate du COVID.

La rentrée des classes s'est passée sans encombre et nous sommes très vigilants quant à la protection de vos enfants. Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons fourni en quantité des masques pour la population et les collégiens, ainsi que des flacons de gel hydroalcoolique pour les écoles et les salles communales.

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée dans le respect des consignes nationales. Une gerbe a été déposée aux 3 monuments aux morts par le Maire, accompagné du porte-drapeaux des anciens combattants et prisonniers de guerre.

Aujourd'hui, toutes les manifestations communales et associatives sont supprimées ou reportées. Seule la distribution des colis à nos aînés est maintenue le samedi 19 décembre à partir de 9 heures.

Les vacances de neige dans le jura des enfants de la classe de CM2 sont annulées par l'organisateur suite au COVID

L'activité communale ne s'est pas arrêtée pour autant et vous avez pu remarquer la réalisation du parking face au terrain de football.

La bibliothèque municipale rue du Général de Gaulle est maintenant entièrement équipée et prête à vous accueillir. Elle sera ouverte au public dès que les conditions sanitaires le permettront. L'accès sera gratuit, une demande d'adhésion sera à remplir pour la délivrance de la carte d'adhérent.

Nous avons acquis la maison de Mme Dingreville rue de l'église, des travaux de démolition de la maison en péril dans la ruelle Carnot seront effectués prochainement pour écarter tout risque d'accident.

La mairie reste ouverte pendant cette période, il est nécessaire de prendre rendez vous pour les dossiers d'urbanisme et les dossiers d'aide sociale.

Depuis les dernières élections municipales, l'opposition bénéficie d'un espace d'expression dans le comm'une info, défini par le règlement intérieur et adopté au Conseil Municipal.

La santé n'a pas de prix, prenez soin de vous

Bien respectueusement

Le Maire, Maurice DEFAUX

L'Agenda

Jusqu'au 30 Novembre :
Inscription « petit déjeuner à domicile » pour le Téléthon.

Samedi 19 Décembre :
Distribution colis des aînés

Retour en images

Remise des prix – Maisons Fleuries

Samedi 5 Septembre 2020



Apesh – Vente de tartes

Le 26 Septembre 2020, les membres de l'Apesh, toujours au rendez-vous, ont vendus des tartes sucrées et salées.

Retour en images



Le 11 Novembre 2020

En raison du Covid-19, le défilé a été annulé. Un dépôt de gerbes a été fait dans le respect des recommandations sanitaires.

Focus sur les Travaux :

Le Parking au stade



La Bibliothèque

En prévision de l'ouverture de la bibliothèque municipale, vous pouvez d'ores et déjà remplir la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée, le jour de votre venue, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. L'inscription est gratuite.

Pour joindre la bibliothèque : 03.27.82.72.91



AIDE A LA PERSONNE

L'aide à la personne pour les courses alimentaires continue.

Le service n'a jamais été interrompu, pendant cette période de Covid, tout en respectant les gestes barrières.

Les inscriptions se font en Mairie au 03.27.37.14.12 ou au 06.21.96.69.97.

L'Info Mairie

COURSE AU TRESOR

La municipalité remercie les 25 enfants qui ont participé à la course aux trésors. Le tirage des 10 gagnants a eu lieu le 5 septembre. Les gagnants sont : Lylian, Matthieu, Camille, Chloé, Mathilde, Tom, Tiphaine, Célia, Emma, Ocean.

Une carte cadeau de 15 Euros a été remise.

LES FESTIVITES JUSQU'À LA FIN DE L ANNEE

En raison de la crise sanitaire, sur décisions gouvernementales et locales, les salles communales sont fermées pour les évènements familiaux ou festifs.

Les réunions et rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits sauf cas particuliers. (manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art 3 décret du 30 octobre 2020).

Toutes les festivités communales sont supprimées en raison du contexte actuel.

Cette année, les enfants des écoles ne seront pas oubliés. Un jouet et/ou des friandises leur seront remis directement dans leur classe par les élus.

PENSION DE REVERSION

Au décès d'un conjoint ou ex-conjoint, il est désormais possible de demander la pension de réversion en une seule procédure en ligne pour tous les régimes auquel il a cotisé sur le portail « INFO-RETRAITE.FR ».

LE MOT DE L'ADJOINTE AUX ECOLES

Dans un courrier de Mr BRICOUT, Maire de Caudry, la Municipalité a reçu les félicitations pour l'achat des dictionnaires offerts en juillet, aux enfants entrant au collège.

Il a précisé : « le dictionnaire est loin d'être anachronique et il reste un outil primordial à l'instruction des élèves ».



LE RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire et universel. Les garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire doivent se présenter à la mairie munis d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, ils peuvent également faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyennete puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée (soit par la mairie, soit via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Après avoir effectué la Journée Défense et Citoyenneté, en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'État.

LES DONNS DE LIVRES

Vous voulez vous séparer de vos livres !

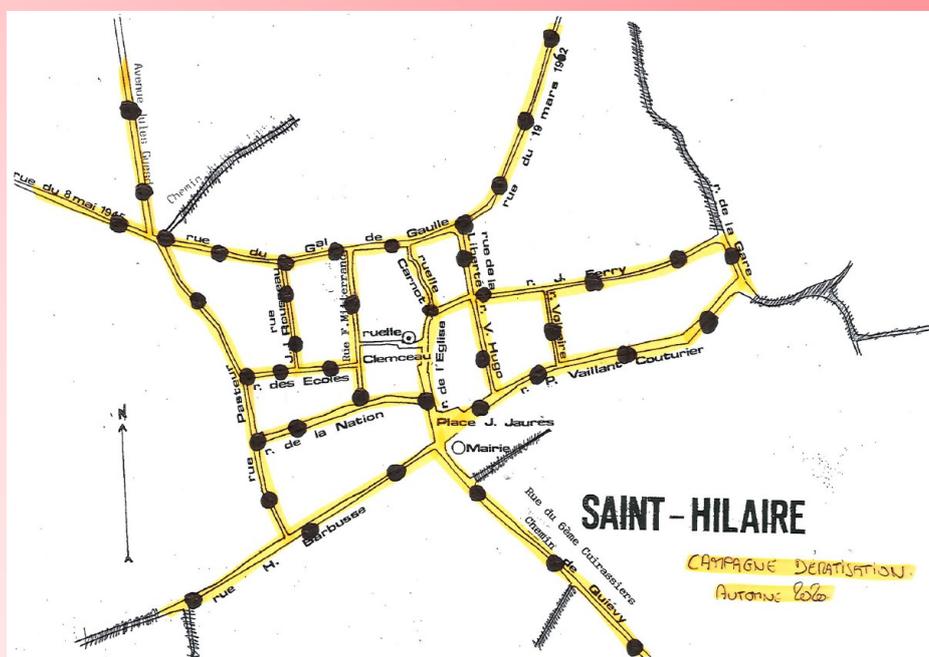
Prenez contact avec :

Mme CARREZ Danièle, au 06.21.96.69.97 qui se déplacera chez vous.



DERATISATION

La campagne de dératisation d'automne vient d'avoir lieu (novembre 2020).
Chaque point noir sur le plan représente un regard d'égouts traité.



COVID-19

Pour rappel, le masque doit être porté correctement, c'est-à-dire recouvrir le nez et la bouche. Dans le cas contraire, vous encourez une amende de 135 Euros.

En cette période de confinement, n'oubliez pas votre attestation de sortie. Des contrôles seront effectués par la gendarmerie et la police municipale. En cas absence d'attestation ou d'attestation mal complétée, vous encourez également une amende de 135€.

Pensez-y.

Deux masques réutilisables sont offerts par la commune à chaque collégien et lycéen habitant la commune. A retirer en Mairie sur présentation d'une pièce d'identité.

Vie Associative

FITNESS HILAIRIEN

Le Fitness Hilairien mixte a repris les cours de gymnastique en respectant le protocole sanitaire le 15 septembre 2020.

Ils visent à améliorer votre condition physique générale, votre agilité, votre équilibre, votre tonicité et l'élasticité musculaire, et votre souffle.

Cette activité de loisir se déroule dans une ambiance conviviale ou chacun évolue selon ses capacités et ses objectifs.

Chaque cours comprend un échauffement, des exercices à dominante cardio-vasculaire, des renforcements musculaires, des exercices de gainage, des étirements, des exercices de relaxation avec du pilâtes.

Le programme change tous les mardis.

Le tout se déroule en musique avec l'utilisation ou non de support matériel adapté (bâton, élastiques..).

Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous tous les mardis de 20 h à 21h au foyer rural de Saint-Hilaire, dès la réouverture des salles.

Les cours sont mixtes.

La cotisation annuelle est de 40 euros.

Contactez Carole Morelle au 06 23 63 70 93 pour avoir plus de renseignements.

Invitation à venir rejoindre le comité des fêtes

La municipalité va constituer un comité des fêtes.

Son objectif :

- Promouvoir et favoriser l'animation de la commune au niveau des manifestations communales et des fêtes communales ;
- Coordonner et organiser les manifestations d'ordre culturel, éducatif, récréatif ou social ;
- Renforcer les liens amicaux au sein du village et des associations ;
- Générer des moments de rencontres entre les habitants du village ou des alentours ;
- Fédérer les différentes associations pour un projet commun d'animation du village ;
- Mutualiser le matériel, les compétences de chacun.

Pour ce faire, nous avons besoin de toutes les volontés possibles. C'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre nos effectifs.

Contactez Me Morelle Carole adjointe aux fêtes lors de sa permanence en mairie le samedi de 11h à 12h30.





Depuis 30 ans, l'AFM-Téléthon porte la thérapie génique, contre vents et marées. Grâce au Téléthon, elle a financé des centaines de chercheurs dans le monde entier et créé un laboratoire dédié, Généthon.

Aujourd'hui, les premiers médicaments de thérapie génique sauvent la vie d'enfants atteints de maladies rares et ces traitements innovants bénéficient aussi à des maladies plus fréquentes.

En cette période d'urgence sanitaire, il est difficile de pouvoir organiser des activités dans notre village afin de récolter des dons pour soutenir cette action.

Cependant, le combat contre la maladie n'est malheureusement pas à l'arrêt et c'est pour cela que nous devons nous mobiliser de façon différente.

L'idée est de vous proposer un défi commun et de montrer une mobilisation exceptionnelle dans le Cambrésis pour Vaincre la maladie. Nous avons déjà tous rêver un dimanche matin au réveil, d'un bon petit-déjeuner déjà tout préparé... c'est donc de là qu'est née l'opération "Petit-déjeuner à domicile".

Vous pourrez commander un petit-déjeuner : Pain au chocolat, brioche individuelle, confiture, jus d'orange et un fruit) livré à domicile pour 6€ par personne.

Nous prendrons les inscriptions par téléphone et par internet via le site :

bit.ly/telethoncambresis jusqu'au 30 novembre

**PETIT-DÉJEUNER
À DOMICILE**

6€/personne
(1 pain au chocolat,
1 croissant, 1 jus d'orange,
1 mini pot de confiture et 1 fruit)

**DIMANCHE 6 DÉCEMBRE
DE 7H A 11H
(voir créneaux horaires)**

AU PROFIT DE L'AFMTELETHON

Réservez vite !
06 45 75 38 67
ou sur internet :
bit.ly/telethoncambresis

Vous pourrez aussi du 15 novembre au 6 décembre déposer dans une urne à la mairie votre don, en espèce ou par chèque à l'ordre de l'AFM-TELETHON dans une enveloppe en notant votre nom et adresse.

Les dons que vous faites à l'association AFM-Téléthon sont **déductibles de vos impôts à hauteur de 66% du montant du don** et dans la limite de 20% de vos revenus.

Je suis chargée de la remontée des fonds et de la transmission des reçus.

N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement.

Madame Morelle Carole, adjointe aux fêtes.

LES MALADES COMPTENT SUR NOUS, ALORS REPONDONS PRÉSENT !

MERCI D'AVANCE

APESH—TELETHON

Pour la 3eme année consécutive, nous relançons l'action 1 PILE = 1 DON pour le téléthon....

Vous pouvez dès à présent amener vos piles à la mairie de Saint Hilaire (en respectant les gestes barrières).

Essayons de battre le chiffre de l'année dernière !!!!!

#ensemblepourletelethon#1pile=1don

EN BREF

LE PLUS PUISSANT PARC ÉOLIEN D'ENGIE GREEN INAUGURÉ DANS LE CAUDRÉSIS



Le parc éolien du Caudrésis a été inauguré le 16 septembre dernier : ce premier parc éolien d'Engie Green dans le département du Nord est aussi sa plus puissante installation dans les Hauts-de-France avec 50,4 MW, pour un investissement global de 48 M€. Mises en service en janvier 2020, les 14 éoliennes du parc sont réparties sur les quatre communes de Béthencourt, Bévillers, Quiévy et Saint-Hilaire-lez-Cambrai. Au total, le parc fournira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 50 000 personnes, soit environ 70% des besoins en électricité de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis. **A**

**SERVICES TECHNIQUES**

Après plusieurs années de bons et loyaux services, l'ancien tracteur des services techniques a été donné à une association d'IWUY.

Son remplaçant a pris ses fonctions début Novembre 2020.

LE DEPARTEMENT EST LA

Le Camion bleu du Cambrésis vient à la rencontre des habitants du Cambrésis pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien : santé, famille, retraite ou emploi, papiers d'identité, déclaration d'impôts.

Le Camion bleu du Cambrésis

Horaires et lieux de stationnements précisés dans le calendrier joint (prise de rendez-vous fortement conseillée)

Tél : +33 (0)3 59 73 18 30

Courriel : cambresis.franceservices@lenord.fr

Avesnes-les-Aubert

Rue Camélia (jusque début février) puis Place Jean Moulin

1^{er} Jeudi*

9h30 à 13h et 14h à 16h



NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE A :

- Éléonore née le 12 juin 2020 de Thomas DUHOUX et Delphine MEGOEUIL ;
- Lola née le 02 juillet 2020 de Anthony PREUX et Samantha CREPIN ;
- Alessandra née le 16 août 2020 de Rudy RUELLE et de Maité BRACQ ;
- Charlie né le 23 septembre 2020 de Jérôme ANUSET et de Angélique ;
- Constance née le 25 octobre 2020 de Amaury BECQUAERT et de Julie PROCUREUR.

TOUTES NOS CONDOLEANCES A LA FAMILLE DE :

- DELEMOTTE Marie-Françoise, ép VAN DORPE, décédé le 10 Juin 2020
- MERESSE Josiane, ép MERESSE, décédé le 22 Juin 2020
- BURY Pauline, ép SOLEAU, décédée le 11 Août 2020
- MILLET Claude, décédé le 13 Août 2020
- LECLERCQ Edith, ép WAXIN, décédée le 20 Août 2020
- PAVOT Claude, décédé le 09 Septembre 2020
- CAILLAUX Jean-Paul, décédé le 12 Octobre 2020
- HERLEM Eliane, vve RAMETTE, décédée le 28 Octobre 2020
- LEMAIRE Paul, décédé le 01 Novembre 2020
- MACHU Pascal, décédé le 10 Novembre 2020
- COCHELIN Françoise, ép DERMY, décédée le 11 Novembre 2020.



EXPRESSION DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

(Espace dédié à l'expression de l'opposition municipale élue au sein du Conseil Municipal.
Les propos sont publiés sous la stricte responsabilité de leurs auteurs.)

Madame, Monsieur,

Depuis le 18 mars 2020, la loi impose aux communes de réserver un espace d'expression aux élus de l'opposition dans ses communications et sur son site internet. Nous regrettons que cet espace soit limité à 1/4 de page. N'ayant pas connaissance du contenu de la communication, nous y répondrons à la parution suivante.

Les élus de l'opposition regrettent qu'en cette période de crise sanitaire, fragilisant encore plus les personnes en situation précaire, aucun moyen financier supplémentaire n'ait été mis en place pour aider ces familles dans les dépenses supplémentaires (exemple : achat de masque, gel hydro alcoolique...) alors que le chômage partiel ou total a bien souvent entraîné une diminution de leurs ressources. Avec maintenant 10 élus de la majorité sur 15 qui perçoivent une indemnité versée par la commune, la suspension de cette indemnité durant les périodes de confinement aurait permis de financer ces mesures sans incidence sur le budget municipal.

Restant à votre écoute et à votre disposition, vous pouvez nous joindre au 06 72 80 27 67

Prenez soin de vous : Gérard – Christelle – Marie et Isabelle.